

Dématérialisation des procédures d'inscription et de suivi des dispositifs éducatifs

1 LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE CETTE DEMARCHE

- Harmoniser les procédures d'inscription aux dispositifs éducatifs et globaliser les crédits accordés aux Conventions de Vie Lycéenne et Apprentie (CVLA).
- Permettre au Chef d'établissement d'arbitrer de multiples demandes, à partir d'une vision globale sur les actions éducatives, souhaitées ou mises en œuvre.
- Faciliter l'accès des partenaires institutionnels (Académie, DRAC, ...) aux projets des établissements en permettant le recueil de leurs avis techniques.
- Créer une base de données, pour visualiser le suivi et la répartition territoriale des actions éducatives, au sein de près de 400 Lycées et CFA.
- Contribuer à une plus grande cohérence entre les échéanciers de la Région et ceux de ses différents partenaires.
- Améliorer les échanges entre les établissements et les services de la Région pour consacrer plus de temps à la rencontre avec les équipes éducatives.

2 LA PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR UN DISPOSITIF

1. Les appels à projets, transmis par la poste, sont également en ligne sur le site de la Région ;
2. Les codes d'accès internes sont à créer et à transmettre aux référents de chaque projet (Cf. paragraphe 3) ;
3. Le projet est formalisé, par l'équipe éducative, sur l'appliquatif extranet et sa rédaction doit être « Terminée » ;
4. Le projet est, ou n'est pas, « Validé » par le Chef d'établissement qui hiérarchise les projets de CVLA ;
5. Le Chef d'établissement « clôture » le dispositif (toute nouvelle saisie devient impossible). Un état récapitulatif est imprimé et signé par la personne habilitée ;
6. Les pièces administratives, demandées dans l'appel à projets, et cet état sont à transmettre à la Région, avant la date butoir précisée sur le site extranet.
7. Les partenaires (Académies, DRAAF, ARDIR, DRAC...) ne traitent que les projets validés et un avis, favorable ou réservé, est formulé pour chaque projet ;
8. Ces avis sont rapprochés avec ceux de la Région, lors des Comités de pilotage de chaque dispositif.

... / ...

3 LA CREATION DE CODES INTERNES

1^{ère} étape : se connecter à l'applcatif : <https://viladeduc.regionpaca.fr> ou sur le « Portail des établissements » ; puis saisir l'identifiant et le mot de passe que vous utilisez habituellement sur l'applcatif « Extranet des lycées », désormais « Extranet des établissements ».

2^{ème} étape : Sur la page d'accueil, choisir ou vérifier « **l'année scolaire** » dans la rubrique contexte et cliquer sur le bouton « **sélectionner** ».

Puis cliquer sur « **liste des intervenants/référents** » qui se trouve sur la gauche de l'écran. Pour accéder ainsi à la page qui permet de créer autant de codes que cela est nécessaire ; un code pour chaque personne en cliquant sur « **nouvel utilisateur** ».

3^{ème} étape : Remplir le formulaire pour chaque utilisateur, créer son « **mot de passe** » et cliquer sur « **valider** ». Communiquer ensuite ce mot de passe à la personne concernée.

4^{ème} étape : la personne (membre d'une équipe éducative) se connecte à son tour sur l'applcatif <https://viladeduc.regionpaca.fr> en saisissant :

- Le nom d'utilisateur qui est le nom suivi d'un tiret (touche « 6 ») et de l'initiale du prénom : ex pour Nadine Landolfi : landolfi-n ;
- Le mot de passe qui a été communiqué par le Chef d'établissement.

Selon les cas, pour faciliter l'écriture des « objectifs » et du « descriptif du projet » chacun pourra les formaliser sur un traitement de texte, en respectant les rubriques, puis les saisir dans l'applcatif par un simple « Copier / coller ».

Assistance technique

04 91 57 50 56

Assistance fonctionnelle

Katia KERDJOU

04 91 57 58 41

Messagerie

ExtranetActionsEducatives@regionpaca.fr